

## JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RIVARENNES, légalement convoqués le dix-sept, se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Agnès BUREAU, Maire.

Etaient présents (es) MMES et MMS les Conseiller (es) Municipaux :

Agnès BUREAU	Michel ALLARD	Roger BOYER	Sylviane DUBOIS
Gérard BAZIN	Philippe RÉAL	Nadine BLOTTIN	Sébastien MOREAU
Marie LE BAS	Sophie BUSSEREAU	Gérald SALMON	Maëlle LE TARNEC
Hakim ABBES	Arnaud ROUSSEAU.		

Absente excusée : Fabienne BELLANGER.

Secrétaire de séance : Maëlle LE TARNEC.

Le compte-rendu de la dernière réunion est lu, approuvé à l'unanimité et signé.

Monsieur BAZIN fait les remarques suivantes :

- Délibération 07/2015/36 : Bornes de recharge pour véhicules électriques :

La commune ne possédant pas de places de stationnement payant, il y a lieu de supprimer la phrase suivante : « *Pour être éligible aux aides mises en place et pour permettre le développement, il convient également de délibérer sur la gratuité du stationnement aux véhicules électriques pendant les deux premières années qui succèdent à la pose des bornes de charge* ».

- Création d'une agence postale :  
☞ Que va-t-on faire du bâtiment de la poste ?

Madame le Maire répond que la commune n'a pas encore décidé de l'affectation de celui-ci.

- ☞ Lorsque la salle polyvalente est occupée, cela ne risque-t-il pas d'être gênant pour le fonctionnement de l'agence postale (exemple la chorale).

Madame le Maire répond que le bureau sera cloisonné.

### RETRAIT DU COMITÉ DE JUMELAGE AVEC LASNE (Belgique) : INTERVENTION DE MONSIEUR FRANCOIS CHIQUET, MEMBRE DU BUREAU.

Suite à la décision du Conseil Municipal en date du 28 juillet 2015 sollicitant le retrait de la commune du comité de jumelage avec LASNE (Belgique), Monsieur CHIQUET, par délégation de Madame la Présidente du comité, a demandé d'intervenir à cette réunion afin d'expliquer le rôle du comité de jumelage.

Il remercie tout d'abord le Conseil Municipal de le recevoir. Il est très surpris de la décision de celui-ci concernant le retrait de la commune du comité. Il faudra en avertir le bourgmestre de Lasne si la décision est maintenue.

Il explique maintenant le fonctionnement. Il s'agit de maintenir des liens et favoriser les échanges dans le cadre d'une fraternité Européenne. Un serment de jumelage a été signé comportant trois actions : le commerce, la culture et le sport.

1°) Le commerce :

- Un car belge se déplace en voyage officiel. Une visite a lieu chez Monsieur Nicolas PAGET, viticulteur, ce qui entraîne de la vente.
- Au mois de Juin une braderie a lieu à Lasne. Des stands représentant la vannerie, le vin, la poire tapée du canton sont installés et des ventes sont réalisées. Une publicité sur les environs est faite (musée de la poire tapée, camping, chambres d'hôtes etc ...).

2°) La culture : la chorale de Lasne est venue à Lignièrès, la chorale des baladins a chanté en Belgique (4 personnes de Rivarennès). Celles-ci ne pourront plus aller à Lasne en voyage officiel, il faut être habitant des communes jumelées.

3°) Le sport : A la Pentecote les jeunes de Rivarennès (football et tennis de table) vont à Lasne depuis plus de 20 ans. Les joueurs belges doivent venir à l'ascension. Un joueur adulte et un jeune de Rivarennès ne pourront plus y aller.

En ce qui concerne le prix qui semble cher, il s'agit d'une cotisation et non d'une subvention. Madame CAZEZ, Présidente, doit réunir le Conseil d'Administration qui délibèrera sur un montant de 50 € étant entendu que les autres communes pourraient en faire autant. La commune examinera alors à nouveau ce dossier.

Lors de foire aux pommes à Azay le Rideau, une délégation de Lasne tient un stand avec vente de bière et de chocolat. Des personnes logent à Rivarennès.

Monsieur BAZIN demande pourquoi la commune versait 0.10 € par habitant au lieu de 0.30 €. Monsieur ALLARD lui répond que le Conseil Municipal avait pris cette décision il y a quelques années, décision non contestée par le comité.

Monsieur CHIQUET rappelle qu'il y a eu également des échanges scolaires auparavant mais cela est devenu très compliqué (avis de l'éducation nationale et normes plus strictes concernant les transports). Il explique que Monsieur Michel LEMESLE ne pourra plus être vice-président et que lui-même ne pourra plus être membre du CA si la commune se retire du jumelage. Le comité désirait faire effectuer la pose de panneaux dans chaque commune. Une subvention avait été sollicitée auprès du Conseil Général qui avait refusé en raison de la dépense trop importante vu le nombre de communes concernées. C'était aux communes de prendre en charge cette dépense.

Monsieur BAZIN pense que cela a été mal expliqué au Conseil Municipal. La vraie question est « quel sens avait ce jumelage ? » Il demande à Monsieur CHIQUET le nombre d'adhérents de la commune. Monsieur CHIQUET ne sait pas. Il explique que LASNE et PLANCENOIS sont des villes très intéressantes du point de vu historique.

Monsieur RÉAL demande si la commune peut obtenir un bilan d'activité et un bilan financier en fin d'année.

Madame LE BAS précise que c'est une obligation d'envoyer en fin d'année un rapport d'activités.

Monsieur CHIQUET précise que les échanges ont lieu tous les deux ans pour le tennis de table et tous les ans pour le football. Les associations s'organisent entre elles.

**Délibération n° 09/2015/42 : TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA ROUTE DE MENUET**

Monsieur ALLARD, adjoint en charge de la voirie, donne le compte-rendu de la dernière réunion du comité voirie concernant le projet de sécurisation de la route de Menuet. Des chicanes plastiques ont été mise en place temporairement en partie haute de la rue. La largeur de la voie semble ne pas être assez importante pour une mise en place définitive. De plus un problème de sécurité est soulevé.

Le comité propose de mettre en place trois plateaux ralentisseurs en partie haute de la rue, et d'interdire la circulation à tout véhicule sauf riverains.

Monsieur BAZIN demande un plan avec descriptif des plateaux, désignation des emplacements des plateaux et des panneaux. Monsieur ALLARD précise que cela a été vu en comité mais qu'il faudra affiner l'implantation avec l'entreprise retenue afin de déterminer les endroits les plus propices.

En ce qui concerne la partie descendante, le faudrait remonter au niveau de l'enrobé et mettre des pavés afin que les voitures puissent se croiser. D'autres réunions du comité seront organisées pour cet aménagement qui sera étudié en 2016.

Monsieur ALLARD rappelle que la Communauté de Communes a retenu l'entreprise TPPL dans le cadre d'un marché de fournitures. Il présente un devis établi par cette société d'un montant de 4 347.00 € TTC pour la pose des plateaux et le devis de la société SES d'un montant de 954.07 € pour la fourniture des panneaux. Le devis fait également état de la fourniture et mise en œuvre d'enrochement pour la « rue de la gadouillère » d'un montant HT de 1 246.25 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce devis et la proposition du comité voirie qui consiste à interdire la circulation à tout véhicule « rue de Menuet » sauf riverains, véhicules de secours et de ramassage des ordures ménagères.

**Délibération n° 09/2015/43 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET COMMUNAL**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts sur l'opération 2313 – 29 relative aux travaux d'aménagement des sanitaires de l'école sont insuffisants et qu'il est nécessaire de les ajuster.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter la décision modificative suivante sur le budget communal 2015 :

Dépenses d'investissement

- Opération 29 : travaux d'aménagement des sanitaires de l'école  
Article 2313-29 : immos en cours : constructions + 100.00 €
- Article 2313 : immos en cours : constructions - 100.00 €

**Délibération n° 09/2015/44 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur BOYER, adjoint en charge de l'assainissement, informe le Conseil Municipal qu'il avait été nécessaire de voter un emprunt d'un montant de 10 000 € à l'article 1641 en recettes d'investissement afin d'équilibrer le budget, notamment les dépenses concernant le raccordement du réseau de la commune au Véron.

Les travaux sont maintenant terminés et il s'avère que le montant de ceux-ci est inférieur aux prévisions, il n'est donc pas nécessaire d'avoir recours à cet emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la décision modificative suivante sur le budget assainissement 2015 :

Dépenses d'investissement :

Article 2315 : Installation matériel et outillage technique : - 10 000.00 €

Recettes d'investissement :

Article 1641 : Emprunt - 10 000.00 €

**Délibération n° 09/2015/45 : MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.)**

Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) a été créé par l'article 13 de la Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile et par le décret d'application n° 2005-1156 du 13 septembre 2005. Ce PCS regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Trois cellules sont composées d'un élu responsable, d'un élu suppléant et de deux ou trois membres sous la responsabilité d'un poste de commandement communal lui-même sous la responsabilité du Directeur des Opérations de Secours.

Un arrêté municipal a été pris le 19 novembre 2009 pour la réalisation de ce PCS sur la Commune. Suite aux élections municipales, Il est aujourd'hui nécessaire de mettre à jour l'organigramme d'organisation.

Le Conseil Municipal, avant de délibérer, demande à recevoir le document du PCS et les explications sur les trois cellules. La décision sera prise à la prochaine réunion.

## COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

### Communauté de Communes :

**Comité culture** : S. DUBOIS

L'association CEDR s'est désengagée du PACT et la Communauté de Communes doit maintenant organiser les manifestations culturelles. Il y a eu des annulations de spectacles suite à cette décision. La Communauté de Communes doit organiser le PACT 2016 avant fin septembre : un spectacle par commune. La partie technique était faite par CEDR en total bénévolat. Un professionnel devra l'assurer et le coût sera modifié. Rivarennès a choisi la date du 10 avril 2016 pour un spectacle présenté par la compagnie « Extravague », chant comique, qui a son propre matériel et qui n'a pas besoin d'être hébergée. Il faudra maintenant s'impliquer beaucoup plus dans la programmation culturelle et la communication.

**SCOT** : A. BUREAU

Présentation des bureaux d'études. Des séminaires et tables rondes seront organisés. Beaucoup de travail. Plus aucun PLU ne s'applique s'il n'y a pas de SCOT.

**Conseil Communautaire** : A. BUREAU

Délégations données au bureau par le conseil communautaire, élections des représentants au syndicat intercommunal de transports scolaires du pays de Rabelais.

Autorisations données au président :

- Pour la signature des conventions de mise à disposition des locaux pour les ALSH du mercredi après-midi avec Saché, Thilouze et Vallères.
- Pour le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre et de travaux fonciers pour l'aménagement de la tranche 1 de la ZAC de la Loge à Azay le Rideau.
- Pour céder une parcelle à l'entreprise EGS sur la zone d'activités de Thilouze.
- Pour céder à l'entreprise IPG un atelier-relais.
- Pour verser une subvention à l'association ITC dans le cadre de l'attribution de prêts d'honneur.
- Pour créer un emploi occasionnel pour le mois d'octobre 2015.

Monsieur Philippe MASSARD, vice-président du SMICTOM présente le rapport d'activités 2014.

**Comité Economique** : M. ALLARD

ZAC : lancement du programme sur la première tranche, dossier multiservices à Villaines les Rochers et boucherie de Lignièrès, locations/ventes ateliers, réorientation des locaux de la trésorerie, programmation d'une réunion entreprises.

**R.P.I.** : A. BUREAU

Modification du tableau des effectifs. Changements des jours dédiés aux TAP. Augmentation du tarif de restauration. Décision Modificative sur le budget. Réalisation d'une étude pour la mise en place d'un service de cantine et de transport vers l'ALSH de Vallères le mercredi. Des devis ont été demandés : il faut minimum 10 enfants, 5 heures supplémentaires pour les cantinières et la surveillance. Le coût serait de 15.15 € pour les parents. Pour 15 enfants le coût serait ramené à 12 € plus les transports. Une enquête sera faite auprès des parents. Il a également été question des heures supplémentaires de ménage à prévoir en raison des TAP.

Pour 2 heures de ménage par semaine pour les trois communes il faut compter 1 795 € supplémentaires pour Rivarennnes. Impayés de cantine.

**COPIL DE NATURA 2000** : P. REAL

Pas de financements définis pour les temps futurs.

Rôle des genêts : malgré les actions, les chiffres ne bougent plus. Une étude sera faite.

**Rencontre poire tapée** : P. RÉAL

Malgré les solutions financières recherchées pour le devenir du musée de la poire tapée, beaucoup de portes closes. Monsieur RÉAL a effectué une intervention en simple particulier et a écrit en très haut lieu. Le Préfet a pour mission de trouver une solution et a donné délégation au Sous-Préfet. Une rencontre a eu lieu avec l'association. Le rôle est de sauver la poire tapée de Rivarennnes. Deuxième quinzaine d'octobre une réunion de tous les protagonistes sera organisée.

Le PNR a changé son organigramme. Le nouveau Directeur est un ingénieur financier qui pourrait aider à trouver les sources de financements.

**SIEIL** : G BAZIN

Une réunion est prévue le 13 octobre prochain pour la programmation des travaux 2016. Le comité syndical se réunira le 15 octobre pour les orientations budgétaires.

Information officielle : début janvier 2016 le tarif de recharge des véhicules électriques sera établi en fonction de la puissance du véhicule. Touraine Cher Numérique avance, le SIEIL interviendra. La balle est dans le camp des EPCI. La Communauté de Communes a-t-elle fait une action ?

Il est à nouveau demandé aux élus de signaler les fils nus pour leur remplacement. Evolution des bornes de recharge. Le SIEIL n'en posera plus à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

**SMICTOM** : G. BAZIN

Les comptes-rendus sont envoyés. 2015 verra le début de la sécurisation des déchèteries. Valorisation de la ferraille. Modification des plages d'ouverture des déchèteries (1 heure de plus pour Rivarennnes).

**Prochaines réunions** :

- 1<sup>er</sup> octobre 2015 : comité de révision de la liste électorale. Monsieur BAZIN excusé.
- 15 octobre à 20 H 00 : comité culture.
- 22 octobre 2015 : Conseil Communautaire à Cheillé.
- 29 octobre 2015 : Conseil Municipal.
- 05 novembre 2015 : comité fleurissement.

## QUESTIONN DIVERSES

**Bilan de la garderie périscolaire** :

Madame le Maire donne lecture du bilan financier de la garderie périscolaire de l'année 2014-2015 qui laisse apparaitre un déficit de **7 839.00 €** du au nombre moins important d'enfants, la modification du système de calcul des tarifs et le mercredi matin en plus. En raison de la baisse d'effectifs, le contrat de l'agent non titulaire n'est pas renouvelé pour l'année 2015-2016. Un nouveau bilan sera fait à Noël.

Madame DUBOIS donne ensuite le bilan de fréquentation. Les moyennes sont : 9.30 enfant par jour pour le matin, 20 enfants pour le soir. En ce qui concerne les moins de 6 ans, 5.17 le matin et 6.37 le soir.

**Bilan de la journée du forum des associations : S. DUBOIS**

Pas de problème d'installation. La journée s'est bien déroulée. Il y a eu plus de visiteurs vers 12 h et 15 h. La journée a été un peu désertifiée par les personnes de Rivarennès. L'objectif est atteint, les associations se sont fait connaître. La date retenue pour 2016 est le 10 septembre. Seul petit regret : le rangement le soir, beaucoup d'associations étaient parties.

**Comité de jumelage avec Lasne :**

Suite à l'intervention de Monsieur CHIQUET, Madame le Maire demande aux conseillers de donner leur avis et pense qu'il faudrait également recevoir un représentant du comité de jumelage de CROSTON.

Une discussion est engagée et il semble qu'il n'y ait pas assez de communication et d'information.

Madame le Maire se renseigne quant au tarif de 50 Euros afin de savoir s'il est accepté ou non par le comité.

**Nomination de Madame Céline GUÉRINEAU, adjoint administratif :**

Madame le Maire fait part de la nomination de Madame Céline GUÉRINEAU, adjoint administratif principal, au 1<sup>er</sup> novembre 2015. Celle-ci travaillera avec Madame Colette JOUET jusqu'à son départ en retraite en février prochain, date à laquelle elle la remplacera. Une rencontre sera organisée entre les élus et le personnel communal pour une présentation.

**Livres distribués aux aînés lors du repas aînés :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des livres ont été distribués aux aînés lors du repas annuel, à l'initiative de Madame BELLANGER qui envisage également de mettre en place une bibliothèque.

**Aménagement de la rue des quarts :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre.

**Cérémonies du 11 novembre :**

Madame DUBOIS informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été distribué aux familles pour la participation des enfants à la cérémonie.

**Questions de Monsieur BAZIN :**

- 1° Maison Médicale : Pourquoi le terrain n'est-il pas piqué ? La demande de Permis de Construire étant déposée la demande de bornage peut être effectuée.  
Il faut prêter une attention particulière afin qu'il n'y ait pas d'installation de nouveaux poteaux EDF et que la rue ne soit pas défigurée par les fils. Il faut réfléchir au stationnement qui semble un peu boueux à l'heure actuelle et à l'éclairage public.  
Il est précisé que le parking a été refait. Il faudra réfléchir pour le budget 2016.

- 2° SIEIL : Monsieur BAZIN précise qu'il est délégué, que cette délégation est administrative mais pas une délégation de pouvoir donc pas de signature. Après avoir déposé une contre-proposition en mairie concernant le projet d'extension de l'électricité à l'Ionnière, il déplore que celle-ci ait été envoyée directement au SIEIL avec sa signature. Il veut également lever une ambiguïté concernant la réception d'un mail de la mairie concernant un courrier du SIEIL sans explication. Il demande à ce qu'un petit mot d'explication soit joint afin qu'il intervienne.  
Il déplore un manque de dialogue et de communication.

**Questions de Monsieur ABBES :**

- 1° Maison Médicale : Est-ce qu'un sens de la circulation sera prévu à l'occasion des travaux de la maison médicale afin de sécuriser la sortie de l'école pour les enfants ? Ce sera une question à étudier avec le maître d'œuvre et le coordonnateur SPS.
- 2° Ancien local technique : Est-ce que la décision d'utiliser ce local pour le musée est définitive ? Ne pourrait-on pas utiliser ce bâtiment pour l'école (les TAP, une salle polyvalente, pour les associations, des toilettes etc ...). La circulation sera difficile entre l'école, le musée et la maison médicale.
- 3°) Boulangerie : celle-ci va-t-elle fermer ? Ne pourrait-on pas envisager de faire une boulangerie dans le local de la poste ? Ce sont des questions à se poser.  
Attention, Il ne faut pas lancer de nouveaux projets avant d'avoir des informations définitives. La commune n'a pas eu connaissance de la fermeture de la boulangerie. Il ne faut pas réagir sur des rumeurs.  
Il faut quand-même anticiper les réflexions.

**Informations de Monsieur ROUSSEAU :**

- 1°) Il a été constaté un problème de violence à l'école doublé d'un problème de communication. Les parents n'ont été informés que le soir par un mot. C'est au délégué des parents d'élèves au conseil d'école d'intervenir. La commune ne peut intervenir si cela se produit pendant le temps de l'école (temps éducation nationale).
- 2°) Frelons asiatiques : Monsieur MANIERE se tient à la disposition des élus pour montrer ces « spécimens ».

**La séance est levée à 22 H 40**



<b>N° délibération</b>	<b>Objet</b>	<b>Nomenclature</b>	<b>N°</b>
<b>09/2015/42</b>	<b>Travaux de sécurisation de la route de Menuet</b>	<b>Acte de gestion du domaine public</b>	<b>3.5</b>
<b>09/2015/43</b>	<b>Décision modificative n° 1 sur le budget communal</b>	<b>Décision budgétaire</b>	<b>7.1</b>
<b>09/2015/44</b>	<b>Décision modificative n° 1 sur le budget assainissement</b>	<b>Décision budgétaire</b>	<b>7.1</b>

<b>Noms et Prénoms</b>	<b>Signatures</b>	<b>Noms et Prénoms</b>	<b>Signatures</b>
Agnès BUREAU		Marie LE BAS	
Michel ALLARD		Gérald SALMON	
Roger BOYER		Sophie BUSSEREAU	
Sylviane DUBOIS		Maëlle LE TARNEC	
Gérard BAZIN		Fabienne BELLANGER	Absente
Philippe RÉAL		Hakim ABBES	
Nadine BLOTTIN		Arnaud ROUSSEAU	
Sébastien MOREAU			